

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

8

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **12 FEVRIER 2026**

Objet de la délibération :

**PRÊTS POUR LE
FINANCEMENT D'UN
PSLA « CLOS
PASQUALE » (EX
PETITE GARENNE) A
OLLIOULES 564-03**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Bruno BAIXE, Christian BRIEL, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU,
Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique LAIN, Serge PELLEGRIN.

Rodolphe ARNAUD, ayant donné pouvoir à Christian BRIEL
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Michèle BUGEAU
Dalila CHOUIAH, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Carmen COINTREL, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Dominique LAIN

Absents et excusés : Martine ARENAS, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL,
Jacques PEYROT

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de la Banque Postale un prêt de
269 686,98 € pour le financement PSLA « Clos Pasquale » (ex Petite Garenne) à Ollioules.

- Montant : 269 686,98 €
- Durée du prêt : 6 ans et 6 mois

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à hauteur de 50%.

Période de mobilisation :

- Période mobilisation : 18 mois du 8/01/26 au 15/07/27
- Taux : €STR + 1,43% l'an
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Commission non-utilisation : 0,10 % l'an
- Périodicité échéances : mensuelle
- Amortissement : aucun

Période d'amortissement :

- Amortissement : 5 ans
- Taux : Livret A postfixé + 1% l'an
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Profil d'amortissement : in Fine
- Périodicité des échéances d'intérêt : trimestrielle
- Déblocage : une ou plusieurs fois

- Commission d'engagement : 0.20%

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à la réalisation de ce prêt.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI